

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4955
8 janvier 2025

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI
Parties à la Convention MARPOL qui ne sont pas membres de l'OMI

Objet : **Organisation de la quatrième édition du programme de formation au transport maritime durable à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMI concernant la réduction des émissions de GES provenant des navires (GHG-SMART)**

1 La Stratégie de l'OMI de 2023 concernant les GES reconnaît la nécessité de prendre des mesures d'appui et de mettre en place des activités de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID). Le programme de formation au transport maritime durable (GHG-SMART) est un programme destiné aux PEID et aux PMA, qui apporte à ces derniers un appui en matière de renforcement des capacités de sorte qu'ils puissent évaluer les effets des mesures énoncées dans la Stratégie de l'OMI de 2023 concernant les GES et définir et mettre en œuvre des mesures nationales en matière de décarbonation du transport maritime.

2 Le programme GHG-SMART est mis en œuvre avec l'appui financier du Gouvernement de la République de Corée et comprend des cycles de formation annuels adaptés aux besoins, qui concernent les aspects réglementaires, politiques, technologiques et financiers de la décarbonation du secteur maritime pour les PEID et les PMA. Le programme GHG-SMART offre un moyen novateur de dispenser les cours de formation de l'OMI grâce à un programme permanent à long terme. Chaque année, une sélection de participantes et participants provenant de PEID et de PMA sont inscrits au programme de formation annuel GHG-SMART, qui offre la possibilité de participer à une formation en ligne, à une formation pratique en présentiel, à des visites d'étude en République de Corée ainsi qu'à des plans d'action axés sur les besoins des stagiaires.

3 En outre, pour que les PEID et les PMA puissent bénéficier de possibilités d'apprentissage et de développement dans le domaine de la décarbonation du secteur maritime en dehors des cycles de formation annuels, le mécanisme de reconnaissance GHG-SMART, qui fonctionne en concertation avec l'Université maritime mondiale (UMM), a été intégré au programme. Dans le cadre de ce mécanisme, les participantes et participants au programme les plus performants se voient offrir des bourses complètes pour qu'ils puissent suivre un Master ès sciences en gestion de l'énergie marine d'une durée de 14 mois, à l'UMM à Malmö (Suède). Les bourses couvrent l'intégralité du coût des études à l'UMM, soit, en règle générale, les frais d'inscription à l'Université, le logement à la résidence étudiante de l'UMM, une indemnité de subsistance mensuelle et le montant du voyage retour par avion vers le pays d'origine de la participante ou du participant après l'obtention du diplôme.

4 Compte tenu du succès des cycles de formation de 2022, 2023 et 2024, la prochaine édition du programme de formation du programme GHG-SMART aura lieu en 2025, et comprendra des formations en ligne et pratiques, ainsi que des exercices et des études de cas sur des sujets importants, y compris, sans s'y limiter :

- Cadre réglementaire de l'OMI en matière de réduction des émissions de GES provenant du transport maritime.
- Élaboration de plans d'action nationaux visant à réduire les émissions de GES conformément à la Stratégie de l'OMI de 2023 concernant les GES.
- Élaboration de feuilles de route aux fins de la transition en matière de combustibles marine, de technologie à bord des navires et d'aménagement des ports, conformément à la Stratégie de l'OMI de 2023 concernant les GES.
- Levées de fonds en faveur de l'action climatique aux fins de la mise en œuvre de projets de décarbonation du secteur maritime destinés aux PEID et aux PMA.

Dans le cadre du programme GHG-SMART, un appui au développement des capacités est fourni afin de permettre de déterminer les besoins et possibilités de décarbonation propres aux PMA et aux PEID. Compte tenu d'une évaluation complète des besoins en formation et de consultations avec les parties prenantes, le programme prévoit une participation de long terme des stagiaires, conformément aux principes du perfectionnement professionnel continu. Étant donné que le programme GHG-SMART est une formation de perfectionnement professionnel continu, chaque participante ou participant élaborera son plan de formation personnalisé, qui comprendra toutes les activités que la ou le stagiaire entreprendra dans le cadre de son perfectionnement à long terme et qui éclairera la transition et les plans de développement de son pays en matière de réduction des émissions de GES. En outre, le programme GHG-SMART offre un accès à un réseau d'anciennes étudiantes et d'anciens étudiants, qui sont désormais des professionnelles et des professionnels représentant les PEID et les PMA.

Invitation à soumettre des candidatures

5 Les États Membres de l'OMI qui sont reconnus comme des PMA ou des PEID conformément à la liste officielle des [PMA](#) et des [PEID](#) établie par l'ONU sont invités à présenter la candidature de deux (2) personnes qu'ils ont sélectionnées aux fins de leur participation au programme de formation GHG-SMART 2025, au moins l'une des personnes participantes devant être une femme, conformément au paragraphe 9 ci-dessous.

6 Les participantes et participants désignés doivent être des responsables gouvernementaux travaillant dans le domaine maritime ou le domaine de l'environnement, avoir une bonne compréhension des questions maritimes, y compris, sans s'y limiter, des questions relatives aux GES, et avoir de préférence l'intention de s'engager dans l'élaboration/la mise en œuvre de la politique énergétique et de décarbonation du secteur maritime de leur pays.

7 Étant donné que le programme de formation GHG-SMART couvre un éventail de formations dans les domaines réglementaire, politique, technologique et financier, il est recommandé de désigner deux personnes qui possèdent des profils différents, de préférence, mais sans s'y limiter, une ou un responsable du domaine technique/juridique/opérationnel, et une ou un responsable du domaine politique/de la gestion, en vue d'assurer la complémentarité des compétences pour chaque État Membre participant.

8 Il est également recommandé de désigner des personnes qui représentent actuellement ou qui devraient représenter leur pays aux réunions de l'OMI relatives aux GES et qui, à ce titre, sont également désignées pour bénéficier de l'appui de l'OMI en vue de leur participation, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires), de sorte qu'ils puissent assister à ces [réunions de l'OMI relatives aux GES](#), conformément à la [lettre circulaire n° 4703](#).

9 Conformément à l'engagement de l'OMI en faveur de l'Objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et afin de promouvoir une représentation équilibrée des genres et l'inclusion dans le cadre des activités de coopération technique de l'OMI, les États Membres qui désignent des candidates et des candidats sont tenus de désigner au moins une femme. Dans les cas où deux hommes sont désignés par un État Membre pour le programme GHG-SMART, seul un des candidats pourra bénéficier d'un appui financier.

10 Le programme est dispensé en anglais uniquement. Les participantes et participants désignés doivent maîtriser l'anglais.

11 Les participantes et participants sont tenus de respecter le Code de conduite à l'intention des représentantes et représentants, des observatrices et observateurs et de toutes les autres personnes qui participent aux réunions, événements et activités de l'OMI pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel ([lettre circulaire n° 4908](#)).

12 Pour le cycle 2025 du programme de formation GHG-SMART, les participantes et participants désignés par des PEID et PMA qui n'ont pas pris part au programme au cours des années précédentes (2022-2024) seront sélectionnés en priorité. Les PMA et les PEID qui ont participé au programme GHG-SMART jusqu'à présent sont énumérés à l'annexe 1 de la présente lettre circulaire.

Processus de présentation des candidatures

13 Les candidatures doivent être présentées par l'État Membre qui désigne les candidates et candidats, par l'intermédiaire de son autorité chargée de la désignation des candidates et candidats. Les demandes reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.

14 Les candidatures doivent être présentées par l'intermédiaire du **formulaire de candidature** qui figure à l'annexe 2 de la présente lettre circulaire.

15 Le formulaire de candidature doit être rempli et signé par chaque candidate ou candidat et par une ou un responsable de l'autorité qui les désigne, puis envoyé **par courriel** à :

M^{me} Sonakshi Mishra
Responsable du programme GHG-SMART
Division de la coopération technique et de l'application des instruments, OMI
ghg-smart@imo.org

avec en copie :

M. Giuseppe Maxia
Assistant administratif principal
Division de la coopération technique et de l'application des instruments, OMI
gmaxia@imo.org

La date de clôture de cet appel à candidatures est le **vendredi 14 février 2025**. Les États Membres et les Membres associés sont invités à soumettre leurs candidatures le plus rapidement possible.

ANNEXE 1

États Membres de l'OMI (PEID et PMA) participant au programme GHG-SMART

ÉTAT MEMBRE	ORGANISMES PARTICIPANTS	ANNÉE
Angola	Ministère de la culture, du tourisme et de l'environnement	2022
Antigua-et-Barbuda	Département des services maritimes et de la marine marchande	2023
Bahamas	Force de défense royale des Bahamas, Département de la formation	2024
Bangladesh	Bureau de la marine marchande, Département des transports maritimes	2022
Bénin	Direction de la marine marchande	2022
Comores	Agence nationale des affaires maritimes	2022
Dominique	Ministère du tourisme, du transport international et des initiatives maritimes et Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'économie bleue et verte	2022
Éthiopie	Autorité maritime éthiopienne	2023
Fidji	Autorité de sécurité maritime fidjienne et Ministère des travaux publics, des services météorologiques et des transports	2024
Gambie	Administration maritime gambienne	2024
Grenade	Autorité portuaire grenadienne	2024
Guyana	Département de l'administration maritime	2023
Îles Cook	Ministère des transports	2024
Îles Salomon	Autorité maritime salomonaise	2022
Jamaïque	Autorité maritime jamaïcaine	2022
Madagascar	Agence portuaire, maritime et fluviale	2022
Malawi	Ministère des transports et des travaux publics	2023
Maldives	Ministère des transports et de l'aviation civile	2022
Mozambique	Société d'aménagement du port de Maputo	2024
Nauru	Autorité maritime et portuaire nauruane	2024
Palaos	Bureau du transport maritime	2024
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Ministère des transports	2024
Sainte-Lucie	Autorité aérienne et portuaire saint-lucienne	2024
Saint-Kitts-et-Nevis	Service des garde-côtes des forces de défense de Saint-Kitts-et-Nevis	2023
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Département de l'administration maritime	2022
Samoa	Ministère des travaux publics, des transports et des infrastructures	2024
Sénégal	Agence nationale des affaires maritimes	2024
Sierra Leone	Administration maritime sierra-léonaise	2023
Somalie	Administration maritime somalienne	2023
Timor-Leste	Direction nationale du transport maritime	2024
Ouganda	Ministère des travaux publics et des transports	2023
Togo	Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	2023
Tonga	Division des affaires maritimes et des ports, Ministère de l'infrastructure	2023
Trinité-et-Tobago	Ministère des travaux publics et des transports et Centre de coopération en matière de technologie maritime des Caraïbes	2022
République-Unie de Tanzanie	Tanzania Shipping Agencies Corporation	2022
Vanuatu	Centre de coopération en matière de technologie maritime – Pacifique	2022
Yémen	Autorité des affaires maritimes	2023
Zambie	Département des voies navigables maritimes et intérieures, Ministère des transports et de la logistique	2023

ANNEXE 2

Formulaire de candidature au programme de formation GHG-SMART

Le présent formulaire de candidature doit être rempli et signé par un fonctionnaire de catégorie supérieure de l'autorité chargée de désigner les candidates et candidats, et par chaque candidate et candidat. Le formulaire de candidature rempli et signé doit être envoyé par courrier électronique aux adresses indiquées dans la lettre circulaire n° 4955, au plus tard le **vendredi 14 février 2025**.

AUTORITÉ/FONCTIONNAIRE QUI DÉSIGNE LES CANDIDATES ET CANDIDATS			
État qui désigne la candidate ou le candidat :			
Organisme :			
Nom du fonctionnaire responsable :			
Titre du fonctionnaire responsable :			
Adresse	Adresse postale :		
	Courriel :		
Téléphone	Bureau :		
	Téléphone (portable) :		
Observations de l'autorité qui désigne les candidates et candidats au sujet de la pertinence de la formation au regard des fonctions assurées par l'organisme et de la sélection des deux candidates ou candidats :			
Cachet officiel		Nom en toutes lettres :	
		Signature :	
CANDIDATE OU CANDIDAT N° 1			
Titre :			Sexe : ☐ Homme ☐ Femme
Prénom :			
Nom de famille :			
Nationalité :			
Études / diplôme :			
Organisme :			
Titre exact / désignation exacte :			

Brève description des attributions : <i>(Si la candidate ou le candidat assume actuellement ou assumera à l'avenir des responsabilités liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur maritime, veuillez les mettre en évidence)</i>			
Signature de la candidate / du candidat n° 1 :			
CANDIDATE OU CANDIDAT N° 2			
Titre :		Sexe :	
Prénom :			
Nom de famille :			
Nationalité :			
Études / diplôme :			
Organisme :			
Titre exact / désignation exacte :			
Brève description des attributions : <i>(Si la candidate ou le candidat assume actuellement ou assumera à l'avenir des responsabilités liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur maritime, veuillez les mettre en évidence)</i>			
Signature de la candidate / du candidat n° 2 :			